

Image not found or type unknown



Propriété de la rue

Par **Fred P.**, le **25/01/2021** à **09:22**

Bonjour,

Suivant la définition cadastrale de mon terrain, une partie de mon terrain empiète sur la rue au droit de ma propriété. Cette emprise représente la moitié de la rue. sur une distance de 10m de largeur. Le terrain est le plus ancien de la rue et cette rue était initialement un chemin transformé en rue. L'ensemble des terrain périphériques sont bien cadastrés sur la limite de la rue. Quels sont mes droit sur cette emprise?

Par **LESEMAPHORE**, le **25/01/2021** à **11:29**

Bonjour

Ce n'est pas le cadastre qui atteste de la propriété d'un terrain , c'est l'acte de propriété notarié .

Et vous n'etes pas dans la bonne partie du forum qui traite ici du droit penal routier .